



**350 avenue de la Petite Marine  
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE**  
**Tel : 04 90 21 43 11 – Fax : 04 90 21 43 13**  
[ccpsmv@ccpsmv.fr](mailto:ccpsmv@ccpsmv.fr) - <http://www.pays-des-sorgues.org>

### **Accord-cadre de fournitures**

### **Marché en procédure adaptée**

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

### **18-07 Fourniture de colonnes destinées à la collecte du verre, des papiers et des cartons**

Avis d'appel public à la concurrence

Date et heure limites de réception des offres :  
07/06/2018 à 12:00

Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse  
350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE  
Téléphone : 04.90.21.43.11 - Fax : 04.90.21.43.13  
Adresse internet : <http://www.pays-des-sorgues.org> - E-Mail : [contact@ccpsmv.fr](mailto:contact@ccpsmv.fr)

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Objet de l'accord-cadre :**

**18-07 Fourniture de colonnes destinées à la collecte du verre, des papiers et des cartons**

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un accord-cadre.

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

**Procédure :** MAPA ouvert

**Lieu principal de livraison :** Centre technique communautaire - 140 avenue de la Petite Marine - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Code NUTS : FR826

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Sans montant minimum de commandes et le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 65 000.00 euros HT.

Sans montant minimum de commandes et le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 25 000.00 euros HT.

Sans montant minimum de commandes et le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 25 000.00 euros HT.

Sans montant minimum de commandes et le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 25 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées. **Les options sont autorisées. Le candidat doit remplir obligatoirement l'offre de base et les options.**

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie. Une avance est prévue. Son montant est égal à 5 % du montant de l'accord-cadre. Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

**Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu de l'article 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics, compte exclure les candidatures se trouvant dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 8 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

**Présentation de candidature avec formulaires français :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

**Capacité économique et financière :**

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

- **Capacité technique et professionnelle :**

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

**Présentation de candidature sous forme de DUME :** L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME. Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques sont autorisés à indiquer uniquement dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci (Indication globale pour tous les critères de sélection et dispense de renseigner la section A à D de la partie IV du DUME).

Les opérateurs économiques renseigneront la partie II D du DUME indiquant s'ils ont l'intention de sous-traiter une part de l'accord-cadre à des tiers.

Les opérateurs économiques renseigneront la partie II A et B et la partie III du DUME pour chacun des sous-traitants concernés.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : 18-07

La présente consultation est une consultation initiale.

Date limite d'obtention des renseignements : 01/06/2018

*Date limite de réception des offres : 07/06/2018 à 12:00*

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront formuler leur demande via la plate-forme de dématérialisation : <http://www.laprovincemarchespublics.com>

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données.

Le dossier de consultation est remis gratuitement, uniquement par téléchargement sur le site : <http://www.laprovincemarchespublics.com>  
Le téléchargement est l'unique moyen d'obtention du DCE.

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

**Avis périodique :** Il s'agit d'un accord-cadre périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - 30000 Nîmes - Tél. : 04.66.27.37.00

**Conditions de remise des candidatures**

Pour les candidats transmettant leur candidature par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <http://www.laprovincemarchespublics.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics. **Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou Sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.** La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

**Adresse de remise des offres**

Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse  
350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE – France  
**18-07 Fourniture de colonnes destinées à la collecte du verre, des papiers et des cartons**

Adresse Internet : <http://www.laprovincemarchespublics.com>

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2018*

Le Président,

P. GONZALVEZ